

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE  
DE BRETAGNE OCCIDENTALE**

- Vu le code de l'éducation articles L.613-1 et L. 712-2,
- Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au diplôme de formation approfondie en sciences médicales et du certificat de compétence clinique
- Vu les propositions de Mme la directrice de l'UFR Médecine et sciences de la santé,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

**Le jury d'examen du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et du certificat de compétence clinique , pour l'année universitaire 2024/2025, est composé comme suit :**

**3ème année**

<u>Présidente du jury</u>	Madame la Professeure Cécile AUBRON	PU-PH
<u>Membres</u>	Madame la Professeure Armelle GENTRIC	PU-PH
	Madame la Professeure Pascale MARCORELLES	PU-PH
	Monsieur le Professeur Frédéric DUBRANA	PU-PH

**ARTICLE 2 :**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Fait à Brest, le 29 octobre 2024  
Pour Le Président de l'Université,  
P/d La Vice-Présidente formation en charge de la CFVU



**Hélène COUTHON**